



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le 15/3/2023

ID : 057-215702077-20230313-2023031311-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 7 mars 2023.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA - BAHFIR.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - ELHADI.

**11 - Demande de subvention de l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle (ASCOMEMO)**

**Rapporteur : Laurent Kleinhentz**

**Exposé des motifs :**

M. le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de l'ASCOMEMO qui gère le Musée de la Moselle en 1939-1945.

Ce Musée accueille gratuitement tous les publics, et plus particulièrement les scolaires. L'association organise également des expositions et des conférences. Par ailleurs, elle assure une mission de sauvetage de documents historiques qu'elle acquiert à ses frais pour en faire un patrimoine commun.

M. le Maire rappelle qu'en 2022 une subvention de 200 € lui a été attribuée.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- décide l'octroi d'une subvention de 200 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Le Maire  
Laurent Kleinhentz**

